



## COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 12 - du 18 janvier 2021 – 20h30

*Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)*

**Présents** : Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Sandra CASSIFOUR, Marie-Pierre CASSIFOUR Christophe BERDOULET, Marie LAHOURATATE, David LANUX, Benoît LAPASSADE, Stéphane LUTZ, Gérard MANZO et Jean-Paul ROMMELAERE.

**Absents excusés** : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CASSIFOUR

Lecture et approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal n°11 du 7 décembre 2020.

### Ordre du jour :

- 1 – emplacement poubelle;
- 2 – site internet ;
- 3 – vœux + journal ;
- 4 – questions diverses.

### **1 – Emplacement poubelle :**

Suite à un entretien avec M. DAUBA, le maire propose de les monter derrière la mairie au ras de la route. Le lieu est adapté car elles seront retirées de la vue des gens qui passent sur la départementale. Le camion de ramassage peut se garer sans gêner la circulation. D'après M. DAUBA il y a possibilité d'installer un panneau qui indique poubelles réservées aux gens de la commune.

David LANUX demande s'il y aurait possibilité de mettre des containers enterrés. Cela n'est pas possible car le site du Houga n'est pas adapté pour l'instant.

Passage au vote pour l'accord du changement de place : 9 voix pour et 2 abstentions. Donc le changement est acté.

Reste à choisir la charge de la commune : après discussion il ressort que si le sitcom fait la dalle, nous serons sûrs qu'elle sera aux normes. Nous pourrions discuter pour leur demander de la faire plus grande afin qu'elle puisse accueillir 10 containers. La commune prendra en charge la palissade.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette charge.

## **2 – Site internet :**

Marie LAHOURATATE présente le dossier qu'elle a préparé au conseil. Elle a pu travailler sur ce sujet avec Aurore notre secrétaire de mairie. Il faut adhérer à l'association Maires Ruraux de France au travers des Campagnols, la commune d'AURENSAN en fait partie.

Pour un site dit basique : 120€/an assistance comprise et pour un site complet : 220€/an.

Le basique semble correspondre aux petites communes comme la nôtre. Il contient 5 pages.

L'abonnement comprend :

Accès à la plateforme

L'hébergement

L'adresse de messagerie

L'assistance téléphonique

L'assistance d'urgence

La formation de prise en main

Le support technique

Il faut établir un contrat avec les Campagnols et le site pourra ensuite être créé rapidement. A tout moment nous pouvons migrer du site basique au complet. Mais il faut rappeler qu'un site doit vivre, il vaut mieux un site plus petit et qu'il soit mis à jour qu'un complet vide.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du site.

Marie LAHOURATE précise qu'elle a appelé l'annuaire des mairies afin que soit mis à jour les jours et horaires de la mairie mais elle n'a pas obtenu de réponse.

## **3 – Vœux- journal :**

Il faut programmer une réunion pour continuer l'élaboration du journal de la commune. Elle est programmée le mardi suivant à 20h30.

Lors de la première réunion de la commission du journal, il a été choisi de présenter les entreprises de la commune. Il faut y rajouter :

Enduit and Co entreprise de Damien LAFORET

Thierry LABARBE

Christophe BERDOULET

Gérard MANZO s'occupe de voir Damien LAFORET et Marie-Pierre CASSIFOUR de voir Thierry LABARBE. Christophe BERDOULET fera passer les informations sur son entreprise à Gérard MANZO.

## **4 – Questions et informations diverses :**

Il y a eu un dépistage sur la commune de Bernède. Comment se fait-il que les habitants d'Aurensan n'ont pas été mis au courant ? La réponse est que la mairie n'a pas eu l'info.

Accès à la fibre en 2023, elle sera amenée par les poteaux téléphones. Roland DUPOUTS doit envoyer un mail au conseil expliquant cela.

La côte du branlou est abîmée, une des raisons est que les GPS indiquent d'emprunter cette route pour arriver chez Copland. Il faudrait mettre un panneau sens interdit au plus de 7.5 tonnes. Une délibération est prise. *Les panneaux seront pris et mis par la commune.*

Le panneau AURENSAN à l'entrée du village va être commandé car ce dernier a disparu.

L'entreprise Castaing doit venir changer la serrure de la salle barbecue. Il restera la vitre à remplacer.

Plainte de la part du locataire du logement communal concernant sa porte d'entrée qui laisse passer l'eau, il y a des infiltrations. Francis nous prévient que les locataires ne vont peut-être pas rester longtemps dans le logement communal car ils ont d'autres projets.

La mairie a reçu une relance d'Enedis pour relever le compteur mais ce compteur n'est plus existant. Un technicien est venu constater cela.

Une corvée démolition du mur de l'isoloir et cheminée dans la mairie a été faite. L'isoloir avait été construit sur le vieux carrelage donc après démolition il manque du carrelage à l'endroit du mur de l'isoloir. L'idée serait de mettre du vinyl au sol, David se renseigne.

Bernard CAZALOT doit venir cette semaine pour boucher les trous.

Un mariage est prévu sur la commune le 06 février.

Après le mariage, la mairie sera fermée une semaine pour faire les travaux. Aurore sera soit en télétravail où à la salle de classe.

Le chemin de la gare est inaccessible, il faut y passer le broyeur.

Un camion d'épicerie bio va passer sur la commune une fois par semaine et sur une heure précise.

L'eau du cimetière est coupée à cause du gel.

Il faudrait faire le traitement sur le béton désactivé. Roland se renseigne auprès de Lafarge pour savoir le produit qu'il faut utiliser.

Doit être installé à l'angle du gîte une balise. Cette balise est à la cave.

Le conseil autorise Gérard Manzo à débiter et récupérer le peuplier situé à côté des poubelles au parking.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Marie-Pierre CASSIFOUR